

Partez
tranquille !
avec
l'assurance
"Annulation
vacances"



GRUPE
**VACANCES
BLEUES**

COURTAGE
DE FRANCE
ASSURANCES

Allianz 



ASSURANCE ANNULATION VACANCES

DIFFUSION TOURISME/VACANCES BLEUES, n° de licence 013000012, a conclu avec Allianz, par l'intermédiaire de Courtage de France, le contrat groupe Pack Sérénité n° 78 831 657 prévoyant notamment l'assurance annulation de séjour.

Vous bénéficiez d'un tarif très préférentiel : 3,50 % du montant total du séjour (facturé par personne, hors prime d'assurance, frais de dossier et taxe de séjour).

Si vous avez souscrit l'assurance lors de votre réservation :

- **Vous devez IMPERATIVEMENT conserver le présent bulletin** car il comporte au dos un extrait des dispositions de votre assurance.
- **Ce bulletin indique**, notamment, les conditions selon lesquelles vous pouvez être remboursé des frais réclamés par VACANCES BLEUES, si vous annulez votre séjour pour l'un des motifs énumérés au contrat.
- **Vous ne recevrez pas de confirmation de souscription de l'assurance, votre inscription devenant définitive par l'encaissement** de votre règlement, le débit de votre compte faisant foi de reçu (*cette procédure concerne la clientèle individuelle*).
NB : Le remboursement effectué par l'assureur ne concerne pas : les frais de dossier, de visa, de taxes d'aéroport ni la prime d'assurance. Il sera effectué, dans certains cas, sous déduction d'une franchise définie au « Tableau des garanties » figurant au verso du présent document.

Si vous souhaitez déclarer un sinistre : votre déclaration doit être adressée dans les 5 jours ouvrés qui suivent la survenance de l'événement au CENTRE DE GESTION des dossiers SINISTRES : MUTUAIDE en précisant votre numéro de contrat 78 831 657.

Comment déclarer un sinistre à l'ASSUREUR et à VACANCES BLEUES ?

1 - À l'Assureur

- Vous pouvez procéder **par courrier** adressé à :
MUTUAIDE - TSA 22196
8-14 avenue des Frères Lumière
94368 Bry-sur-Marne Cedex - France
- **Adresser un e-mail** : gestion-assurance@mutuaide.fr
- **Par téléphone** - ligne téléphonique dédiée aux clients VB :
01 55 98 57 09

2 - À Vacances Bleues

■ Pour la clientèle individuelle

- **Par courrier** adressé à :
Vacances Bleues
B.P. 217
13431 Marseille Cedex 06
- **Par e-mail** adressé à : administrationdesventes@vacancesbleues.fr

■ Pour la clientèle Groupe

Informez votre Assistante commerciale de votre annulation (par téléphone ou e-mail).

Quels documents dois-je utiliser pour déclarer un sinistre ? :

- Le « formulaire de déclaration » au verso du présent bulletin
ou
- Faire une déclaration sur « papier libre ».

Ne pas oublier :

Vous devez toutefois nous adresser tous les justificatifs nécessaires à la gestion de votre dossier (**demandez sans tarder la facture de votre séjour ou contrat d'annulation à Vacances Bleues** - ce document doit être fourni dans tous les cas de sinistre).

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance lors de la réservation et que vous annulez votre séjour avant la date de début du séjour, les frais restant à votre charge vous seront facturés en fonction des Conditions Particulières « Annulation » notées dans les conditions générales de vente des brochures VACANCES BLEUES.

IMPORTANT : Il est encore temps de souscrire le contrat « Pack sérénité » en joignant votre conseiller Vacances Bleues (voir l'extrait des Conditions Générales du contrat d'assurance à la page suivante).

Si vous n'avez pas encore souscrit et que vous souhaitez bénéficier du contrat groupe annulation de Vacances Bleues, vous devez :

■ Pour la clientèle Individuelle :

aviser immédiatement VACANCES BLEUES (32 rue Edmond Rostand - BP217 - 13431 Marseille Cedex 06 - e-mail : administrationdesventes@vacancesbleues.fr - téléphone au numéro indigo (0,15 ct la minute) : 0 825 39 49 59).

■ Pour la clientèle Groupe :

aviser immédiatement votre Assistante commerciale (par téléphone ou e-mail).

Extrait des conditions générales du contrat d'assurance

Vacances Bleues met, sur demande, à disposition de chaque assuré le texte contractuel complet du contrat N°78831657.

Allianz a élaboré avec le courtier Courtage de France Assurances le « PACK SÉRÉNITÉ » pour les clients VACANCES BLEUES qui en feront la demande :

- **Le jour de la réservation**, si le client réserve son séjour au moins 30 jours avant son départ,
- **Au plus tard à J-30 du départ**, si la réservation du séjour a eu lieu avant (c'est-à-dire à plus de 30 jours du départ).

Le « **PACK SÉRÉNITÉ** » prévoit les garanties :

- Annulation,
- Correspondance manquée,
- Bagages,

dans les limites suivantes :

GARANTIES	MONTANTS
Frais d'annulation « Tout sauf »	Selon conditions du barème des frais d'annulation Maxi 6 000 € par personne et 30 000 € par événement
Franchise par personne	50 €
Correspondance manquée	Forfait de 400 €
Bagages	1 500 € par personne, avec un Maxi de 10 000 € par événement
• Objet précieux	50 % du montant de la garantie
Franchise par dossier	30 €

Outre les exclusions propres à chaque contrat, Allianz ne pourra jamais intervenir dans les cas suivants :

- les épidémies, les catastrophes naturelles et la pollution ;
- la guerre civile ou étrangère, une émeute ou un mouvement populaire ou une grève ;
- la participation volontaire d'une personne assurée à des émeutes ou grèves ;
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant de rayonnement ionisant ;
- l'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de drogues, de stupéfiants, de médicaments non prescrits médicalement ;
- tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat et toutes conséquences de procédure pénale dont vous faites l'objet ;
- les duels, paris, crimes, rixes (sauf légitime défense) ;
- la pratique des sports suivants : bobsleigh, skeleton, alpinisme, luge de compétition, sports aériens à l'exception du parachute ascensionnel ainsi que ceux résultant d'une participation ou entraînement à des matchs ou compétitions officiels, organisés par une fédération sportive ;
- les suicides et les conséquences des tentatives de suicide ;
- l'absence d'aléa.

La durée de validité des garanties correspond à la durée des prestations vendues par l'organisateur du voyage. En aucun cas la durée de la garantie ne peut excéder 3 mois à dater du jour du départ en voyage.

- La garantie « **ANNULLATION** » prend effet à la date de souscription au présent contrat et expire le jour du départ en voyage (à l'aller).
- Le **gestionnaire sinistre** est Mutuaide. En cas de survenance d'un événement pouvant entraîner l'application des garanties du contrat 78 831 657, l'assuré doit adresser l'ensemble des documents justificatifs à :

gestion-assurance@mutuaide.fr
ou
TSA 22196
94368 Bry sur Marne

- En cas de difficultés, l'assuré doit adresser sa réclamation à :

Allianz - Relation Clients
Case Courrier BS
20, place de Seine
92086 Paris La Défense Cedex
Courriel : clients@allianz.fr

- Si enfin le désaccord persistait après la réponse donnée, l'assuré pourra demander l'avis du Médiateur dans les conditions qui vous seraient communiquées sur simple demande à l'adresse ci-dessus :

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCES :
L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
61 rue Taitbout
75009 Paris

INFORMATION DU SOUSCRIPTEUR SUR LES DISPOSITIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS-CNIL

Nous vous informons que les informations recueillies font l'objet de traitements destinés à la gestion de la présente demande et à la relation commerciale. Certains de ces traitements sont susceptibles d'être effectués par des prestataires dans ou hors d'Europe. Sauf opposition de votre part, vos données pourront aussi être utilisées par votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document dans un but de prospection pour les produits d'assurances qu'il distribue. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant en adressant une demande écrite à votre courtier.

Dans le cadre de notre politique de maîtrise des risques et de la lutte anti-fraude, nous nous réservons le droit de procéder à tout contrôle des informations et de saisir, si nécessaire, les Autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

- **En cas d'annulation**, Allianz rembourse les acomptes ou toutes sommes conservées par l'organisateur du voyage, déduction faite d'une franchise indiquée au tableau des montants de garanties, et facturés selon les conditions générales de vente de celui-ci (à l'exclusion des frais de dossier, des frais de visa, de la prime d'assurance et de toutes taxes), lorsque l'assuré est dans l'obligation d'annuler son voyage avant le départ (à l'aller). Les limites et conditions de garanties sont décrites dans le contrat 78 831 657.
- **Si vous manquez votre correspondance**, nous vous remboursons l'achat d'un nouveau billet dans les limites décrites dans le contrat 78 831 657.
- **Nous garantissons à concurrence** du montant indiqué au tableau des montants de garanties, **vos bagages, objets et effets personnels emportés** avec vous ou achetés au cours de votre voyage, hors de votre lieu de résidence principale ou secondaire en cas de :
 - vol,
 - destruction totale ou partielle,
 - perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport.

Les limites et conditions de garanties sont décrites dans le contrat N°78831657.



Déclaration de sinistre

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ ou _____

Voyage du _____ au _____

Destination : _____

Prix du voyage : _____

Date du sinistre : _____

Déclare* : Frais d'annulation suite à : _____

Correspondance manquée

Bagages

* Cocher la ou les cases correspondant à la nature du risque.

À : _____

le _____

Signature : _____

Code intermédiaire : 21060

Contrat n° 78 831 657

Vous devez adresser votre déclaration de sinistre à :

**TSA 22196
94368 BRY-SUR-MARNE
FRANCE**

ou par e-mail à l'adresse suivante : **gestion-assurance@mutuaide.fr**
ou par téléphone au : **01 55 98 57 09**